

COMPTE RENDU

du conseil municipal

du vendredi 03 juillet 2020 à 18 h 00

Présents : Patrick FESTAL, Pierre VILLATE, Hélène BESSE ARDOUIN, Jacques CAMBECEDES, Michel BOUCHEREAU, Karine LERENDU, Alain MOULARD, Bernadette DE LUCA, Jean-Michel DEMORTIER, Lydie BOURDIN, Patrick BERWIT

Excusés :

Absents :

Secrétaire de la séance : Patrick BERWIT

Ordre du jour :

- Installation du nouveau conseil municipal
- Election du maire et des adjoints

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur ALLEGRET Jean Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

1 - DE LUCA Bernadette	2 - CAMBECEDES Jacques	3 - DEMORTIER Jean-Michel
4 - BESSE Hélène	5 - BOURDIN Lydie	6 - LERENDU Karine
7 - MOULARD Alain	8 - BERWIT Patrick	9 - VILLATE Pierre
10 - FESTAL Patrick	11 - BOUCHEREAU Michel	

dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M. DEMORTIER Jean-Michel, le plus âgés des membres du conseil, a pris ensuite la présidence. Le conseil a désigné Monsieur Patrick BERWIT comme secrétaire et Madame Lydie BOURDIN et Monsieur CAMBECEDES Jacques en tant qu'assesseurs.

Délibérations du conseil:

Election du Maire (DE 2020 017) :

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne leur bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 7
Majorité absolue : 4

	Conseiller	Suffrage nul (art. L66)	Suffrage obtenus	Suffrage blancs
Maire	FESTAL Patrick	0	7	4

A obtenu Monsieur FESTAL Patrick : 7 voix

Monsieur Monsieur FESTAL Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Détermination nombre d'adjoints (DE 2020 016) :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de déterminer le nombre des adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE

- de fixer le nombre d'adjoints à **TROIS**.

Election Premier adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FESTAL Patrick, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :7

Majorité absolue : 4

	Conseiller	Suffrage nul (art. L66)	Suffrage obtenus	Suffrage blancs
1er Adjoint	VILLATE Pierre	0	7	4

A obtenu Monsieur VILLATE Pierre : 7 voix

Monsieur VILLATE Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election Second adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FESTAL Patrick, élu Maire, à l'élection du Second Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :7

Majorité absolue : 4

	Conseiller	Suffrage nul (art. L66)	Suffrage obtenus	Suffrage blancs
2ième Adjointe	BESSE Hélène	0	7	4

A obtenu Madame BESSE Hélène : 7 voix

Madame BESSE Hélène ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

Election Troisième adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FESTAL Patrick, élu Maire, à l'élection du troisième Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :7

Majorité absolue : 4

	Conseiller	Suffrage nul (art. L66)	Suffrage obtenus	Suffrage blancs
3ième Adjoint	CAMBECEDES Jacques	0	7	4

A obtenu Monsieur CAMBECEDES Jacques : 7 voix

Monsieur CAMBECEDES Jacques ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.